



ARRETE

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME ANNIE RE, CONSEILLERE MUNICIPALE, POUR REPRESENTER LE MAIRE A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 A 9H30

N°AR01_2024_0084

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant que le Maire peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou conseillers municipaux,

Considérant que le Maire peut désigner un conseiller municipal pour le représenter à la présidence de la commission communale des impôts directs,

VU l'arrêté n°AR01_2020_0243 en date du 8 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020) portant délégation de fonction et de signature à Madame Annie RE, conseillère municipale déléguée en matière de Finances et de Budget,

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Annie RE, conseillère municipale déléguée aux finances et au budget, pour représenter le Maire, du fait de l'empêchement de ce dernier, à la Présidence de la commission communale des impôts directs du 3 avril 2024 à 9h30.

Article 2 : Le présent arrêté est transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Il est publié sur le site Internet de la Commune.

Par ailleurs, notification de cet arrêté est faite à Madame Annie RE, conseillère municipale.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Chaville, le 18 mars 2024

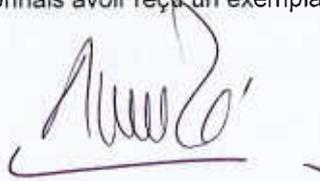


Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Les litiges nés de l'exécution du présent arrêté relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publication et de notification.

Je soussigné, Madame Annie RE, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté, notifié le : 25/03/2024.

Signature de Madame Annie RE :



Publication le : 26 MARS 2024